Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

SPGQ

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR ACTIVITÉS SYNDICALES

En vigueur le 1er septembre 2022
www.spgq.qc.ca

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
G/L	Montant
Autorisation :	
No fournisseur : 0	
No chèque :	
Période :	Report :
Date du paiement :	

► ***Prévoir un délai de traitement de 6 semaines*** ◄

Prénom et nom :

Adresse (domicile) :

Ville :

Code postal : **Téléphone bureau :**

Ministère ou organisme : **Section :** Sélectionnez

N° de membre (N° SPGQ) :

Dépôt direct : Joignez un spécimen de chèque lors de votre première demande de remboursement uniquement.

Date	Heures		Frais de transport					Repas			Coucher		Divers			
JJ/MM/AAAA	Départ hh:mm	Arrivée hh:mm	Km parcourus	Taux* 0,61 $/ km	Total frais km	Transp. en commun	Stationn. ou taxi	Déjeuner 15 $	Dîner 25 $	Souper 43 $	Indemn. 8 $	Héberg. cf. art. 2.2	Frais garde ou divers	Centre respons.	Numéro reçu	TOTAL
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00

Sous-total 0,00 $

ACTIVITÉ :

Lieu de l'activité :

***Covoiturage?** Je transporte d'autres participants à l'activité = J'ajoute 0,15 $ /km par participant au taux de 0,61 $.
Je suis transporté(e) = Je sélectionne 0,15 $ /km au lieu de 0,61 ; cette allocation constitue un avantage imposable.

				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00

Sous-total 0,00 $

ACTIVITÉ :

Lieu de l'activité :

***Covoiturage?** Je transporte d'autres participants à l'activité = J'ajoute 0,15 $ /km par participant au taux de 0,61 $.
Je suis transporté(e) = Je sélectionne 0,15 $ /km au lieu de 0,61 ; cette allocation constitue un avantage imposable.

				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00
				0,61	0,00											0,00

Sous-total 0,00 $

Remarques :

Montant réclamé : 0,00 $

Date :

Consultez le résumé du règlement n° 2 concernant le remboursement des dépense.

L'allocation quotidienne minimale de 25 km constitue un **avantage imposable** si la distance parcourue est de moins de 25 km.

Kilomètres parcourus (cette réclamation) : 0,00

Kilomètres parcourus (cumulatif du 1er jan. au 31 déc.):

Envoyer

Enregistrer

Effacer les données

Veuillez transmettre par courriel à comptabilite@spgq.qc.ca avec vos reçus numérisés.

**** *S.V.P. ASSUREZ-VOUS QUE LES LISTES DE PRÉSENCES REQUISES ONT ÉTÉ TRANSMISES AU SPGQ* (reception@spgq.qc.ca) *(Règlement n° 2, article 1.5)* ****